N°: 2005-10-15
Service : Marchés Publics

OBJET: TRAVAUX ECOLES 2005
AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Par décision du Maire n°D05/22, le Conseil Municipal a été informé de la conclusion des marchés relatifs aux travaux écoles 2005.
Le lot n° 1, "menuiseries" de cette opération a été attribué à l'entreprise REVERT pour un montant de 26 623 € HT. Le lot n° 2, " plâtrerie peinture" a été attribué à l'entreprise MEUNIER pour un montant de 19 267,84 € HT . (offre de base + tranche conditionnelle)

Divers travaux, prévus initialement au marché ont été modifiés au cours de l'exécution du chantier; il convient donc de conclure deux avenants pour prendre en compte ces modifications:

Lot n°1 "menuiseries":
- Volets roulants non posés car remplacés par des portes pleines. Moins-value: 700 € HT
- Changement des serrures non effectué car réparées. Moins-value: 348 € HT

Le total des moins-value s'élève à 1048 € HT ce qui ramène le montant du lot "menuiseries" à 25 575 € HT au lieu de 26 623 € HT.

Lot n°2 "plâtrerie peinture":
- Peinture couvre joint bois à l'Elémentaire Marie-Curie non effectuée. Moins-value: 85,84 € HT.

Le montant du lot "plâtrerie-peinture" s'élève ainsi à 19 182 € HT au lieu de 19 267,84 € HT.

Vu l'article 19 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 12 octobre 2005 ;

-DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs au marché travaux écoles 2005 avec les titulaires désignés ci-dessus;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET